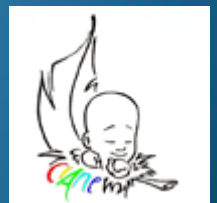


# LES MAISONS DE NAISSANCE

Quelle situation en France ?

Chantal Ducroux-Schouwey  
CIANE



# DEFINITION D'UNE MdN

- La structure « Maison de Naissance » est physiquement, juridiquement et administrativement différenciée de sa maternité partenaire avec laquelle elle a passé un protocole d'accord pour des transferts d'urgence compatibles avec la sécurité.
- Les SF comme professionnelles autonomes en assurent le fonctionnement et l'entière responsabilité médicale, conformément aux compétences reconnues légalement.

- L'accompagnement est global, c'est-à-dire qu'il associe une femme (un couple) et une sage-femme référente du début de la grossesse , l'accouchement et jusqu'à la fin du post-partum.
- C'est enfin un lieu dans lequel une approche physiologique de la grossesse et de la naissance est pratiquée.

# Les MdN dans le monde

## ➤ Etats-Unis

## ➤ Europe :


- Allemagne
- Suisse
- Belgique
- Autriche
- Suède
- Grande-Bretagne
- Italie
- Espagne
- Danemark
- Hongrie

## ➤ Québec...

# En France

## Historique

- En 1986 : maison de naissance de Mme de Béarn à Sarlat
- 1998 : M. Kouchner, secrétaire d'Etat à la Santé, envisage la création de MdN gérées par les sages-femmes
- 19 février 1999 – Etats généraux de la Santé : lors du Forum Naissance sur les MdN, Cécile Bortayre, coordinatrice de projet, remet à M. Kouchner une présentation de la future MdN de Montpellier, afin d'être retenue comme projet pilote

- 5 mai 1999 : création du réseau des MdN français, association affiliée au Netzwerk ayant pour présidente d'honneur, Mireille Jospin
- 2001 : inauguration de la MdN de Montpellier
- Janvier 2002 : la DDASS exige sous 15 jours un bloc obstétrical pour que les accouchements aient lieu
- 2003 : aucune entente avec les pouvoirs publiques
  -  vente de la MdN de Montpellier
- Juin 2003 : rapport Bréart

# Extrait du rapport Bréart

## ❖ Evaluer la mise en place de maisons de naissance :

<<...Le modèle proposé dans les 30 dernières années, mettant en avant l'utilisation de techniques de plus en plus sophistiquées comme un indispensable recours à la surveillance médicale, a montré ses limites. Lorsqu'elle n'est pas nécessaire, une utilisation trop importante de cette technique peut entraîner des actes inutiles voire iatrogènes.

C'est pourquoi il est proposé d'ouvrir, des maisons de naissance sous la responsabilité pleine et entière de sages-femmes. Cette « évolution » ne peut se faire en un temps du fait de l'absence de connaissance des résultats périnataux d'une telle prise en charge dans le contexte socio-économique, démographique actuel.... Ceci impose de laisser la possibilité à plusieurs projets d'aboutir...>>

# Le Ministère de la Santé et les MdN

- Septembre 2003 : la mission périnatalité recommande l'ouverture de MdN " en nombre suffisant afin que leur évaluation ait une puissance statistique suffisante pour pouvoir conclure sur leur efficacité"
- Novembre 2004 : le "Plan périnatalité 2005-2007" évoque "l'élaboration des textes permettant cette expérimentation...dès publication des textes" ...mais pas de calendrier précis
- Février 2005 : mise en place d'une commission composée de professionnels de santé, d'usagers, de maternités et d'administration

- 2005- 2006 : les réunions de travail se succèdent au sein du Ministère pour l'élaboration d'un cahier des charges sous la direction de la DHOS
- Novembre 2006 : nouveau calendrier avec un appel à projets pour fin 2007
- Décembre 2006 : dernière réunion du groupe de travail
- Courant 2007 : la DHOS doit finaliser ledit cahier pour parution d'un décret en conseil d'Etat.
- FEVRIER 2008 : un "cahier des charges en vue de l'expérimentation des maisons de naissance" , toujours annoncé comme "document de travail" est proposé !

# Réactions des différentes instances

- Collège National des Gynécologues Obstétriciens de France : **contre**
- Club d'Anesthésie Réanimation en Obstétrique : **contre**
- Société Française d'Anesthésie et de Réanimation : **contre**
- Association Nationale des Sages-Femmes Libérales : **contre**
- Collège National des Sages-Femmes : **contre**
- Collectif Interassociatif Autour de la Naissance : **contre**

# Et depuis...???

- 24 juin 2008 : présentation à la Commission Nationale de la Naissance du retour de concertation avec pour conclusion :
  - ❖ Avis favorable
    - pour un suivi plus personnalisé de la grossesse et de la naissance
    - Une moindre médicalisation
  - ❖ Proposition d'une seconde concertation sur un cahier des charges modifié (mais insiste sur le projet impératif de l'attenance !) avec une pré-identification des projets MdN

# Suite... et fin ?

- 13 août 2009 : Communiqué d'AFP annonce qu'un projet de décret est en préparation à la DHOS et "sera adopté dans le cadre du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2010"
- 24 décembre 2009 : sortie du PLFSS – pas de trace de MdN
- Dans l'Article L6122-18 modifié par Ordonnance n° 2010-177 du 23 février 2010- art.17 : "Il peut être procédé, dans des conditions définies par décret en Conseil d'Etat et jusqu'au 25 avril 2010, à une ou des expérimentations relatives à l'organisation et à l'équipement sanitaires. "

# Et bien non, nième rebondissement :

➤ Jeudi 30 septembre 2010 - 16:45

PLFSS 2011: l'expérimentation des maisons de naissance prévue dans l'avant-projet

PARIS, 30 septembre 2010 (APM) - L'avant-projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2011 prévoit l'expérimentation des maisons de naissance.

# Extrait du communiqué

« L'expérimentation des maisons de naissance était prévue dans le plan périnatalité 2005-2007, mais faute de parution d'un cahier des charges, cela n'a pu être mis en oeuvre avant la fin de la fenêtre d'expérimentation qui avait été fixée au 25 avril 2010, rappelle-t-on (cf dépêche APM CDNE6002).

Le texte de l'avant projet de loi, qui compte 60 articles, prévoit qu'il "peut être procédé jusqu'au 31 décembre 2012 à la mise en oeuvre d'une expérimentation des structures libérales appelées maisons de naissance dérogeant aux dispositions des articles L.1434-7 et L.6122-1 du code de la santé publique, où des sages-femmes exerçant dans les conditions prévues par les articles L.4151-1 et L.4151-3 du même code peuvent réaliser l'accouchement des femmes enceintes dont elles ont assuré le suivi de la grossesse... »

# A ce jour...en 2010

Que sont devenus les projets de MdN depuis que "La Maison de Naissance Parentale Sainte-Thérèse" à Sarlat, en Dordogne a fermé ?

En effet, la maison de Mme de Béarn a été **la seule maison de naissance** indépendante en France à avoir réellement fonctionné (de 1986 à 1999).

# Les autres tentatives MdN avortées

- Montpellier (Hérault) :
  - 2001 : une maison achetée - située à 15 minutes d'un CHU - et prête à fonctionner en MdN
  - Projet porté par 4 Sf libérales
  - Attente de textes réglementaires pour le statut de MdN qui n'arrivent toujours pas
  - 2003 : vente de la maison

## ➤ Val les Bains (Ardèche)

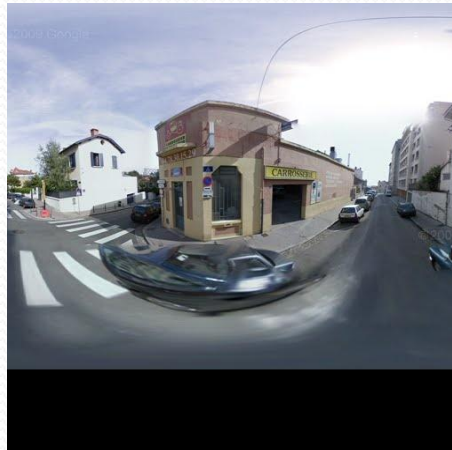
- Initiative locale
- gîtes rural situé à 5 mn de l'hôpital d'Aubenas
- 4 à 5 naissances accompagnées par une SF libérale



# Projets de MdN en gestation

## Lyon (Rhône) :

- Maison indépendante située à 400 m de la maternité Croix-Rousse
  - Projet porté par des SF et des parents
- En attendant l'accord du Ministère de la santé, cette maison accueille des conférences, des ateliers, des activités autour de la parentalité, des consultations de SF et préparations à la naissance



## Pau (Pyrénées-Atlantique) :

- Lieu indépendant situé à 10 mn d'une mat niveau 3
- Géré par une association de parents
- actuellement activités autour de l'information en ce qui concerne le pré et post-natal
- SF libérales assurent des soins entrant dans de l'AG.





**ET D'AUTRES PROJETS  
DE STRUCTURES  
PHYSIOLOGIQUES...**

# Pontoise

Mai 2006: l'Hôpital de Pontoise inaugure un bâtiment femme/enfant tout neuf, moderne et entièrement rééquipé. Le dernier et quatrième étage est dédié à un projet de Maison de naissance qui a été impulsé plusieurs années auparavant :

- 2 SF hospitalières sous la responsabilité du chef de service
- 100 accouchements en 2009 (idem en 2008)
- En mai 2010, déjà 70 patientes refusées
- 1 femme/1 SF : accompagnement semi-global car PAS de suivi en suite de couches

- Respect de l'accouchement physio, pas de médicalisation autre que les soins de la SF
- Accouchement 4 étages plus bas, en maternité



# CALM à Paris (maternité des Bluets)

- Structure juxtaposée à la maternité (on y entre par une porte indépendante)
- Autonomie juridique grâce à la mise en place d'une association de parents
- Moitié des Sf libérales, l'autre moitié salariées, elles ont accès au plateau technique de la maternité où accouchent les femmes 2 étages au-dessus

# Salle de naissance au CALM

” La chambre  
bleue”



# Beauvais

- Démarrage en février 2010
- Suivi global en pôle physiologique qui se décline en une salle "nature" au sein des salles de naissance
- 5 SF hospitalières travaillant en binôme...80% service et 20% en pôle physio
- Pas d'AGN
- En mai 2010 : 5 femmes inscrites

# La clinique de Vinci (Paris)

- Au 9<sup>ème</sup> étage de cette clinique, un pôle géré par des professionnels libéraux (6 SFL, 2 Obstétriciens, 1 anesthésiste, 2 psychologues)
- Possibilité de suivi global pour la mère
- La naissance physiologique y est favorisée
- 2 salles d'accouchement

# Une chambre à la clinique de Vinci



# **”La Maison de la Naissance” de la Clinique Jules Verne (Nantes)**

L'appellation est trompeuse car ce n'est rien d'autre qu'une clinique ordinaire !!!



# Et encore...

Des projets à :

- Annecy qui ne semble plus être d'actualité
- Nancy dont on entend plus parler
- Bordeaux qui aux dernières nouvelles se transformerait en pôle physio (SF hospitalières et pas d'AGN)
- Nantes dont on ne sait plus rien
- Remiremont : SF hospitalières, pas d'AGN
- Rennes avec une association parents et SF créée en 2006

# Conclusion

- Le CIANE continue de soutenir tous les projets qui permettent de diversifier l'offre de soin pour les grossesses physiologiques mais reste très ferme quant aux dénominations de ces projets qui doivent correspondre à leur contenu.

	<b>Pôle physiologique</b>	<b>Espace d'accompagnement global, "unité SF", "unité", "service" suivi éventuellement "à la naissance"</b>	<b>Maison de naissance</b>
<b>Accompagnement des grossesses et des accouchements normaux dans un cadre non technicisé</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>
<b>Accompagnement global (une même sage-femme assure le suivi de la grossesse, l'accouchement et des soins postnataux)</b>	<b>non</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>
<b>Autonomie médicale des sages-femmes (ne dépendent pas d'un service hospitalier, ne sont pas salariées d'un autre établissement de soins)</b>	<b>non</b>	<b>variable</b>	<b>oui</b>
<b>Entité avec personnalité juridique et autonomie</b>	<b>non</b>	<b>variable</b>	<b>oui</b>

**MAIS NOUS DEVONS  
TOUJOURS CROIRE ET  
GARDER ESPOIR !**



ET CONTINUER A  
ŒUVRER POUR  
OBTENIR CE QUI  
EXISTE CHEZ NOS  
VOISINS TELS  
QUE...

# Côte-des-Neiges (Montréal)



# La Maisonnée (Belgique)



# Fidelis

## Viersen (Allemagne)



# Witten (Allemagne)



# L'Arche de Noé Namur (Belgique)



# Arche de Noé

La chambre d'accouchement dispose d'un éclairage doux et d'une jolie vue vers le jardin. On y trouve notamment un ballon pour le travail, un tabouret d'accouchement (pour celles qui souhaitent accoucher assises) et une grande baignoire.



# Arche de Noé

Le coin salle de bain de la chambre d'accouchement dispose d'une grande baignoire pour la relaxation et même pour l'accouchement.



# Arche de Noé

Le coin pour bébé



# Drachenkinder

## Furth im Wald (Allemanagne)



# Vue sur le jardin



# Pour les soins du bébé



# Maison de naissance Mimosa (Québec)



# Maison de Naissance Mimosa (Québec)



# Maison de Naissance Zoé (Suisse)



# Chambre dans laquelle se reposent les parents après la naissance



Le coin cuisine où la restauration est permise même pour la mère pendant le travail !



# Pour encore plus d'infos :

Modélisation des coûts de fonctionnement d'une maison de Naissance

- <http://ciane.naissance.asso.fr/pdf/forfait-agn-mdn.pdf>